



direction
départementale
de l'Équipement
Charente Maritime

service
de l'Urbanisme
et de l'Habitat

cellule
Services d'utilité publique
Risques majeurs

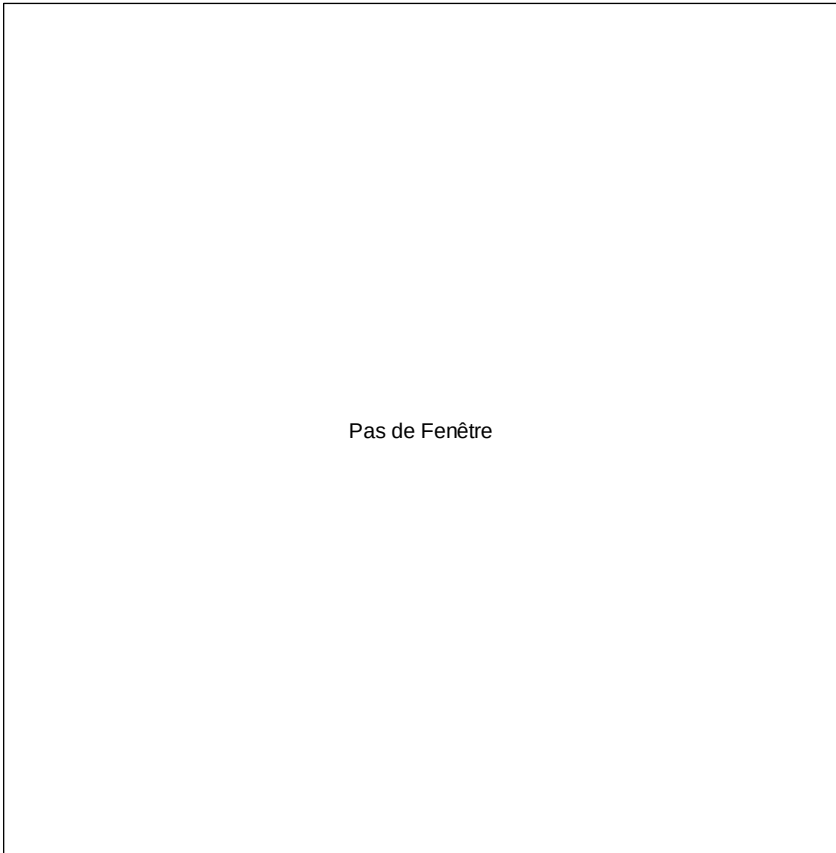
PLAN DE PRÉVENTION
DU RISQUE NATUREL PRÉVISIBLE INONDATION

PPR - inondation

loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 (article 16)

décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux PPR

commune de
VERVANT



vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date du : 28 juin 1996

Echelle : 1/5 000
numérisation : novembre 2005
vervant.wor

PPR BOUTONNE
référence crue de 1982

zone A (risque fort) : zone inconstructible

zone B (risque moindre) : constructibilité "tolérée" et
soumise à conditions particulières

18.00 niveau maximum de la crue de 1982 estimé
à partir des laisses de crue en mètre NGF
(altitude normale IGN 99)

